



Parc national
des Cévennes

Demande d'autorisation de captures/prélèvements/transport d'espèces non domestiques en cœur du Parc national des Cévennes

Pour plus d'informations, consultez la réglementation spécifique du cœur du Parc national des Cévennes sur : <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-reglementation-du-coeur/> pour identifier le cas échéant des besoins de demande d'autorisation complémentaire.

Le **dossier complet** de la demande, comprenant le présent formulaire ainsi que les pièces listées p.4, est à déposer **au plus tard 2 mois** avant la date prévisionnelle de l'opération à : autorisations@cevennes-parcnational.fr

ou par courrier : Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Pour toute question liée à cette demande d'autorisation, vous pouvez contacter le service Connaissance et Veille du Territoire au 04 66 49 53 00.

Votre demande d'autorisation porte sur une opération de :

Capture Oui

(capture d'individus avec relâché sur place)

Prélèvements Oui

(capture d'individus sans relâché sur place et cueillette de plantes sauvages)

Transports Oui



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax : +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE

Nom de la structure		
Adresse complète		
N° SIRET/SIREN		> Fournir obligatoirement la PJ n°1
Nom et prénom du représentant légal		
Téléphone direct du représentant légal		
Mél	J'accepte de communiquer par voie électronique avec le Parc national des Cévennes (<i>cocher</i>)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	➤ si OUI, adresse mail	

PRÉCISIONS SUR L'OPÉRATION

Nom des personnes participant à l'opération					
Dates prévisionnelles et horaires		Lieu	Date début	Date fin	Horaires (à défaut jour/nuit)

Espèces concernées	<div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>	
Motifs de l'opération	<div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>	
Localisation de l'opération : Fournir la localisation précise des lieux envisagés, en version numérique au choix : <ul style="list-style-type: none"> • Fichier SIG de localisation (Format GPX, KML ou Shape) • Saisie des géométries à l'aide d'un logiciel en ligne (plateforme UMAP avec téléchargement du tutoriel sur le site internet avec le dossier : http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-reglementation-du-coeur/les-prises-de-vues-avec-ou-sans-survol). Dans tous les cas, sélectionner "type ligne" pour un itinéraire et "polygone" pour une zone • Et, pour contrôle et validation, carte(s) en couleur au 1 :25.000 avec localisation précise et lisible des lieux de l'opération (format Pdf ou Jpeg). 	<p style="color: red; text-align: center;">> Fournir obligatoirement la PJ n°2</p>	
Techniques et moyens utilisés pour l'opération	<div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>	
Besoin de circuler et/ou de stationner sur les voies réglementées	<input type="checkbox"/> Oui <p style="color: red;">> Fournir obligatoirement la PJ n°3</p>	<input type="checkbox"/> Non

Je certifie la véracité des informations transmises dans le dossier et reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spécifique au cœur du Parc national des Cévennes.

Fait à

le

Signature obligatoire du représentant légal et tampon de la structure



Liste des pièces à joindre au formulaire pour que le dossier soit réputé complet

Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

- PJ n°1** Extrait Kbis de moins de 3 mois
- PJ n°2** Plan de situation détaillé des lieux :
 - ✓ **en format numérique** : fichiers géolocalisés : format gpx, kml ou shp, pour info, le tutoriel du logiciel en ligne libre et gratuit de saisie des géométries, UMAP, est téléchargeable à l'adresse : <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-reglementation-du-coeur/les-prises-de-vues-avec-ou-sans-survol>
> sélectionner "type ligne" pour un itinéraire et "polygone" pour une zone
 - ✓ **et pour contrôle, en format papier** : fichiers pdf ou jpg (en couleur, au 1:25 000^e et en qualité 300 dpi).

Pièce obligatoire pour certains dossiers (voir formulaire) :

- PJ n°3** Demande d'autorisation de circulation motorisée sur pistes réglementées :
 - ✓ **informations à fournir** :
 - noms des conducteurs,
 - types et numéros d'immatriculation des véhicules concernés,
 - plan détaillé des itinéraires empruntés et des lieux de stationnement, carte des pistes empruntées pour chaque déplacement prévu.
 - en format numérique : fichiers géolocalisés (format gpx, kml ou shp),
 - en format papier : fichiers pdf ou jpg (en couleur, au 1:25 000^e en qualité 300 dpi)

À la réception de votre dossier, nous vous enverrons un 1^{er} accusé de réception de dépôt.

Une fois votre dossier vérifié, nous vous enverrons un 2^e accusé de réception de complétude ou à défaut, la liste des pièces manquantes

Attention, le délai d'instruction de 2 mois commence à la date où votre dossier est réputé complet.
Donc toute pièce manquante retarde le délai d'instruction du dossier.

En l'absence de réponse à l'issue des deux mois, la demande est considérée comme rejetée.

Partie réservée à l'administration :

Service instructeur	SAS <input type="checkbox"/>	SCVT <input type="checkbox"/>	SDD <input type="checkbox"/>
	> accusé de réception de dépôt envoyé le :		

Nom de l'instructeur			
Complétude du dossier		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
si OUI	> accusé de réception de complétude envoyé le		
si NON	> pièces manquantes :	PJ n°1 <input type="checkbox"/>	PJ n°2 <input type="checkbox"/>
		PJ n°3 <input type="checkbox"/>	PJ n°4 <input type="checkbox"/>
		PJ n°5 <input type="checkbox"/>	PJ n°6 <input type="checkbox"/>
		PJ n°7 <input type="checkbox"/>	
	> lettre de relance faite le		
	> accusé de réception de complétude envoyé le		

Date finale de complétude	
----------------------------------	--

Signature de l'instructeur :